



Les emplois justificatifs de "en effet"

Michel Charolles

► To cite this version:

Michel Charolles. Les emplois justificatifs de "en effet". F. Neveu, P. Blumenthal, N. Le Querler. Au commencement était le verbe Syntaxe, sémantique et cognition, Peter Lang, pp.29-52, 2011. <hal-00665831>

HAL Id: hal-00665831

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00665831>

Submitted on 6 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Draft

Charolles M. (2011a). « Les emplois justificatifs de *en effet* ». In F. Neveu, P. Blumenthal & N. Le Querler eds. *Au commencement était le verbe. Syntaxe, sémantique et cognition*. Peter Lang, 29-52.

LES EMPLOIS JUSTIFICATIFS DE *EN EFFET*

Michel Charolles
UMR-CNRS LATTICE
ENS Paris, Université de Paris III

Introduction

Cet article vise à préciser un certain nombre de points avancés dans la conclusion d'une étude sur *en effet* en collaboration avec Benjamin Fagard (Charolles & Fagard sous-*presse*). Dans la première partie, je rappelle le principal résultat de cette étude fondée sur un corpus d'extraits de romans, à savoir que *en effet* se prête (au moins dans ce corpus) à trois grands types d'emplois en français contemporain. Les deux parties suivantes portent sur les seuls emplois justificatifs où *en effet* semble proche de *parce que* et *car*. La comparaison d'exemples forgés (2^{ème} partie) fait cependant ressortir que *en effet* accepte à l'écrit, des usages monologiques où *car* serait impossible. Parmi ces usages, on trouve en particulier des emplois dans lesquels *en effet* introduit une séquence justificative. L'examen (3^{ème} partie) de quelques exemples de ce type tirés du quotidien *Le Monde* permet de préciser le fonctionnement de *en effet* dans les emplois de ce genre et le bénéfice que peuvent en retirer les locuteurs/rédacteurs pour structurer leur propos. La conclusion revient sur des aspects plus théoriques et met en avant l'idée que ces avantages tiennent au fait que *en effet* justificatif demeure un cadratif, au contraire de *car* qui est un pur connecteur.

Ce travail n'entretient pas de liens directs avec les travaux de Jacques François avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer à Nancy pendant plusieurs années, mais je le lui dédie chaleureusement, au nom de l'amitié que je lui porte, et pour tout ce que j'ai pu apprendre et continue à apprendre en le côtoyant (malheureusement plus rarement) et en lisant ses publications.

I. VALEURS DE *EN EFFET*

Dans Charolles & Fagard (*sous-*presse**) nous montrons que *en effet* peut prendre trois grandes valeurs en français contemporain. Ces valeurs, que nous appelons EE1, EE2, et EE3, sont illustrées à l'aide d'exemples comme (1), (2) et (3) tirés d'un corpus de romans de M. Leblanc (1 400 000 mots) comportant environ 600 attestations de la locution *en effet* (non annotées systématiquement) :

EE1 : (1) "- Les cartes d'identité et de reconnaissance des conjurés, que vous avez découvertes et publiées, portent un M majuscule, n'est-ce pas ?

- *En effet.*"

EE2 : (2) "Pourtant, se dit Mazeroux, s'il a téléphoné, ce ne peut être que d'ici. **En effet**, il constata, de loin, que le récepteur était décroché, et, s'étant avancé vers la cabine, il heurta des morceaux de briques et de plâtre qui jonchaient le tapis."

EE3 : (3) "Et, dès le début, son instinct lui faisant prendre la meilleure position possible, il avait tendu toutes ses forces pour plier un peu les genoux, raidir ses bras et gonfler sa poitrine. Il gardait ainsi une certaine liberté de mouvements et la place de respirer. D'autre part, il se rendait compte exactement de l'endroit où il se trouvait. Plusieurs fois, **en effet**, se glissant sous les débris de la serre, en quête des refuges où l'homme au chapeau pouvait se cacher, il avait remarqué ce vide situé non loin de l'entrée d'autrefois."

Dans notre corpus, les emplois de type EE1 apparaissent essentiellement dans les passages dialogués où *en effet* est très souvent utilisé de manière absolue ainsi qu'en (1). Dans les usages de ce type, qui sont nombreux, *en effet* fonctionne comme une prophrase (il constitue à lui seul un énoncé) et comme une marque d'acquiescement (proche de *oui*) qui a besoin de s'accrocher à un énoncé précédent *E-1* ou *E-n* dénotant un fait F-1 ou F-n susceptible d'être confirmé. Cette valeur et ce fonctionnement se doublent, avec *en effet*, d'une valeur épistémique (*oui, je sais*) qui le rapproche de *certes* (en réponse à une question)¹. *En effet* signale que le locuteur B s'engage sur la vérité d'un fait asserté par A en raison de la connaissance qu'il en a préalablement à l'échange ou, plus rarement, de celle qu'il vient d'acquérir par le biais des propos de A. Le segment confirmé (souligné dans la suite) est le plus souvent adjacent à E1 et *en effet* peut être accompagné de constituants qui n'apportent pas d'informations nouvelles, si ce n'est pour préciser sa valeur évidentielle :

(4) A : - Paul a démissionné

B : - **En effet**, Marie me l'a dit

Dans les emplois comme (4), *en effet* confirme le fait F-1 dénoté par *E-1*, présupposition incluse, à savoir que Paul occupait une emploi précédemment. De même, dans (5) où *en effet* entérinerait en plus que Paul a bel et bien démissionné :

(5) A : - Marie regrette que Paul ait démissionné

B : - **En effet**

Il arrive aussi très souvent que E2 reformule E1 et que *en effet* soit inséré :

(6) A : - Marie regrette que Paul ait démissionné

B : - Marie ne voit **en effet** pas d'un bon œil que Paul ait quitté son travail

Dans la plupart des cas, *en effet* de type EE1 confirme une assertion, mais le fait que *en effet* puisse être employé à la suite d'une question, notamment indirecte comme dans (7), montre que B peut ne s'engager que sur son appropriation contextuelle et non sur la vérité du fait sur lequel elle porte :

(7) A- Je me demande si Paul a démissionné ?

B- **En effet** je me le demande aussi

Les emplois de type EE2 et EE3 ont tout autant besoin que les emplois de type EE1 de se raccrocher à un énoncé précédent. *En effet* ne peut apparaître à l'initiale de discours², il fonctionne comme une sorte d'anaphore et, comme il n'a plus d'autre valeur en français

¹ Le sens épistémique de *certes* est encore transparent, au contraire de celui de *en effet* ou de *effectivement*. Sur *certes*, *effectivement* et *en effet* voir Rossari (2008)

² Les rares emplois (recueillis sur Internet) dans lesquels, *en effet* apparaît dans les titres (cf. Charolles & Fagard, par.) font allusion à des échanges précédents supposés connus des lecteurs.

contemporain que de signaler un acte de confirmation, il peut occuper n'importe quelle position dans la phrase où il apparaît. La question de la position de *en effet* dans sa phrase d'accueil ne se pose pas à propos des emplois absolus comme (1), mais ces emplois ne couvrent pas l'ensemble des usages des *en effet* de type EE1 où la locution peut être insérée ou apparaître en fin d'énoncé (cf. (6)).

Dans les emplois de type EE2 qui sont le plus souvent monologiques (cf. (2)), *en effet* est en général inséré dans un énoncé assertif dénotant un fait F1. Ce fait F1 est pris en charge par le locuteur et donc confirmé, mais le fait qu'il le soit vient confirmer un fait F-1 ou F-n dénoté par un énoncé précédent et présenté comme prévisible, en l'occurrence, dans (8), le fait que Marie s'attendait à ce que Jean quitte son emploi :

(8) *Paul s'était fâché avec son patron et Marie s'attendait à ce qu'il quitte son emploi. Quand elle le revit, il avait en effet démissionné et il voulait créer sa propre entreprise.*

F1 introduit un fait nouveau, contrairement à ce qui se passe dans les emplois de type EE1, où le discours fait informationnellement, mais non illocutoirement, du "sur place".

Dans les emplois de type EE3 qui sont eux aussi majoritairement monologiques, comme (3), et (9) ci-après, *en effet* figure dans un énoncé E1 assertif qui introduit lui aussi un fait F1 nouveau, mais non annoncé par un *E-1* ou *E-n* (différence avec les emplois de type EE2). L'assertion de *E1* est prise en charge par le locuteur, mais dénote un fait F1 de nature à étayer et donc confirmer, dans le sens de prouver, justifier, un fait F-1 ou F-n mentionné précédemment (et non pas un pronostic comme dans les emplois de type EE2). Ce fait est généralement mentionné dans un énoncé immédiatement précédent et *en effet* apparaît le plus souvent en tête de E1, détaché à l'aide d'une virgule (autres différences avec les emplois de type EE2) :

(9) *Marie se faisait beaucoup de soucis pour Paul. En effet, il avait démissionné de son poste et ne trouvait aucun autre emploi.*

Dans les emplois de type EE3, *en effet* semble fonctionner comme un connecteur justificatif, proche de *car*, et le fait qu'il ait besoin de se raccrocher à un énoncé précédent comme découlant trivialement de cette fonction.

L'existence des emplois de type EE3, attestés de longue date (Bertin (2002)) et relevés par les dictionnaires, ne pouvant être mise en doute, on peut se demander :

- par quelle voie *en effet* a pu en venir à prendre une telle valeur, sachant que l'observation des emplois contemporains suggère une évolution allant des usages EE1, qui semblent les plus basiques et où la fonction générale de confirmation semble se mettre en place, aux usages EE2 pour aboutir finalement aux emplois EE3
- (ii) jusqu'à quel point *en effet* est devenu un connecteur.

Dans Charolles & Fagard (*op.cit.*), qui porte uniquement sur les emplois contemporains, nous ne traitons pas du point (i). Cette question fera l'objet d'une étude ultérieure. La suite du présent travail concerne le point (ii). Avant d'examiner quelques emplois attestés de *en effet* de type EE3 tirés d'un corpus différent de celui exploité dans Charolles & Fagard (*op.cit.*), nous allons brièvement passer en revue une série d'exemples forgés de façon à mettre en évidence ce qui peut rapprocher et différencier *en effet* de *parce que* et surtout de *car* qui se prêtent typiquement (et exclusivement pour *car*) à des emplois comme connecteurs justificatifs. Nous reviendrons ensuite sur le fait, mentionné mais non développé dans la conclusion de Charolles et Fagard (*op.cit.*), que *en effet* EE3 est à même, contrairement à *car*, d'indexer plusieurs énoncés faisant suite à celui dans lequel il figure.

II. PARCE QUE, CAR ET EN EFFET

2.1. *Parce que et car*

On sait, notamment depuis les travaux de Ducrot et alii (1975), que *parce que* et *car* se comportent différemment sous certains tests. Ces tests ont été suffisamment repris et discutés dans la littérature sur le sujet pour qu'il soit inutile d'insister. Si on prend par exemple (10a) et (10b), on n'a en effet aucun mal à montrer que *parce que* et *car* ne réagissent pas de la même façon au test de négation ((11a et 11b)) :

(10a) Paul soutient Marie **parce qu'**elle lui a promis un poste.

(10b) Paul soutient Marie **car** elle lui a promis un poste

(11a) Paul ne soutient pas Marie **parce qu'**elle lui a promis un poste.

(11b) Paul ne soutient pas Marie **car** elle lui a promis un poste.

(11a) se prête à deux lectures. Dans la première interprétation, la négation ne porte ni sur le fait (F1) que Paul soutient Marie, ni sur le fait (F2) qu'elle lui a promis un poste, qui sont présupposés, mais uniquement sur la relation causale (F2 Cause F1) indiquée par *parce que*. Dans cette lecture, les deux phrases reliées par *parce que* sont fusionnées et ne forment qu'un seul énoncé. Le locuteur affirme en bloc que ce n'est pas parce que Marie a promis un poste à Paul qu'il la soutient (~ R(F2, F1)), ce qui laisse présager qu'il va proposer ensuite une autre explication au comportement de Paul (*mais parce qu'il croit aux idées qu'elle défend*). (11b) se prête également à une lecture non intégrée dans laquelle *parce que* ne fonctionne pas comme un opérateur relationnel, mais comme un connecteur. Le locuteur, après avoir affirmé F1, affirme F2 et signale, en utilisant **car**, que sa seconde affirmation a pour fonction de justifier (i.e. d'argumenter, d'étayer) et non d'expliquer celle de la première. Les deux énoncés sont disjoints, d'où la possibilité d'une pause à l'oral et d'une virgule à l'écrit (en principe exclues dans la lecture explicative³) et le fait que l'on ne s'attend pas ensuite à une rectification. La négation porte sur le premier énoncé (~F2 / Conn. F1) et l'on est obligé de comprendre, assez bizarrement au regard des connaissances communes, que la raison pour laquelle Paul ne soutient pas Marie réside dans le fait qu'elle lui a promis un poste et donc, de son point de vue, tenté de l'acheter. Le fait que (11b) avec *car* ne se prête qu'à la seconde lecture, montre que *car* n'est pas en mesure, comme *parce que*, d'intégrer deux énoncés pour que la négation ne porte que sur la relation causale, sans affecter le premier énoncé. La différence de comportement entre *parce que* et *car* relevé dans (11a) et (11b) s'applique aussi bien à (10a) qui admet, comme on le vérifiera aisément, une interprétation à la fois intégrée et disjointe, au contraire de (10b) qui ne peut être comprise que de façon disjointe : 'Paul soutient Marie, la preuve Marie lui a promis un poste'. Dans (10b) comme dans (11b), *car* pourrait être précédé d'une pause ou d'une virgule mais, comme *car* ne peut fusionner les deux propositions en un seul énoncé, leur usage n'est pas nécessaire.

Seul *parce que* explicatif, qui constitue le foyer de l'énoncé unique regroupant les deux phrases *Paul soutient Marie* et *elle lui a promis un poste*, peut être modifié par un adverbe comme on le voit bien avec (12a) versus (12b), ou clivé (13a) versus (13b) :

(12a) Paul soutient Marie **seulement parce qu'**elle lui a promis un poste.

*(12b) Paul soutient Marie **seulement car** elle lui a promis un poste

(13a) C'est **parce qu'**elle lui a promis un poste **que** Paul soutient Marie.

*(13b) C'est **car** elle lui a promis un poste **que** Paul soutient Marie.

³ Sauf ajout après coup (afterthought).

De même, lorsque *parce que* et *car* sont dans une complétive introduite par une principale comportant un verbe d'attitude propositionnelle comme *ignorer* ainsi que dans (14a) et (14b), on retrouve les différences de comportement relevées avec (10a/10b) et (11a/11b) :

(14a) *Sophie ignore que Paul soutient Marie parce qu'elle lui a promis un poste.*

(14b) *Sophie ignore que Paul soutient Marie, car elle lui a promis un poste.*

La lecture intégrée de (14a) ne pose aucun problème, l'exemple est compris comme signifiant que Sophie, tout en sachant que Paul soutient Marie et qu'elle lui a promis un poste, ne sait pas que ce soutien est motivé (expliqué) par le fait qu'elle (Marie) lui (à Paul) a promis un poste. Dans la lecture disjointe, imposée par *car* et possible avec *parce que* (encore que l'on attendrait une virgule), l'interprétation est très différente : Sophie (une autre candidate) ne sait pas que Paul soutient Marie, car, si elle avait su cela, elle (Sophie) ne lui aurait jamais promis un poste. Dans cette seconde interprétation, le fait (F2) que Sophie a promis un poste à Paul est envisagé comme un indice du fait (F1) qu'elle ignore que celui-ci soutient Marie, et l'interprétation passe par un raisonnement hypothétique contrefactuel.

Lorsque *parce que* figure en tête d'une proposition faisant allusion à un fait F2 aisément interprétable comme une conséquence, et donc comme un indice de F1, et lorsque que la relation causale exploitée fonctionne de F1 vers F2 (et non de F2 vers F1 comme dans les séries (10) et (11)), la lecture justificative s'impose avec *parce que* aussi bien qu'avec *car* (15b) :

(15a) *Paul soutient Marie(.) parce qu'il distribue des tracts de la liste qu'elle présente.*

(15b) *Paul soutient Marie(.) car il distribue des tracts de la liste qu'elle présente.*

Dans les emplois où *parce que* et *car* fonctionnent comme des connecteurs, l'énonciation de E2 est présentée comme subordonnée pragmatiquement à celle de E1 qui est l'acte directeur (Roulet et alii (1975)), le satellite dans la "Rhetorical Structure Theory" (Mann et Thompson (1976)) - voir également le fait que *parce que/car* introduisent une relation subordonnante dans la "Segmented Discourse Representation Theory" (Asher & Lascarides (2003)). Lorsque *parce que* fonctionne comme un opérateur sémantique, la seconde phrase ne constitue pas un énoncé, elle ne reçoit aucune valeur d'acte de langage et son contenu (présupposé) n'est pas destiné à étayer mais à expliquer celui de la première qui est tout aussi présupposé.

Dans les emplois comme (15a) ou (15b), si l'assertion que Paul soutient Marie, est reprise d'un interlocuteur A, B, en énonçant E2, ajoute une information nouvelle dont il a connaissance et qu'il présente, du fait de l'emploi de *parce que* ou de *car*, comme de nature à justifier son propre propos et, par voie de conséquence, celui de A. Si B introduit l'information selon laquelle Paul soutient Marie sans que celle-ci ait été mentionnée directement ou indirectement par A, et la justifie en ajoutant une autre information nouvelle, il y a auto-justification. Dans les cas de ce type, rien ne s'oppose à ce que *parce que* et *car* (si tant est qu'on puisse le trouver à l'oral) soient utilisés pour auto-justifier des questions (16), des injonctions (17), des promesses (18) ... et pour signaler, à l'aide de *puisque*, que les justifications exploitées sont ou devraient être partagées par les interlocuteurs/lecteurs (19) :

(16) *Est-ce que quelqu'un est venu ? parce que ça sent le tabac.*

(17) *Tais-toi ! parce que moins tu en diras, mieux ce sera.*

(18) *Je passerai demain, parce que tu y tiens*

(19) *Je passerai demain, puisque tu y tiens.*

2.2. En effet connecteur justificatif ?

En dialogue, *en effet* peut commuter avec *parce que* (on élimine *car* peu utilisé à l'oral) aussi bien dans les emplois se prêtant à une lecture explicative, comme (20), que justificative, comme (21) :

(20) A- Paul soutient Marie

B- **Parce qu'/En effet** elle lui a promis un poste.

(21) A- Paul soutient Marie

B- **Parce qu'/En effet** il distribue des tracts de la liste qu'elle présente.

Dans les emplois de ce type, *en effet* fonctionne comme un EE1 : B, après avoir confirmé que Paul soutient Marie, fait allusion à une situation qui peut être comprise comme expliquant ou justifiant ce soutien. Mais cette interprétation ne découle pas de la présence de *en effet*, elle s'imposerait tout autant avec :

(22) A- Paul soutient Marie

B- Elle lui a promis un poste.

(23) A- Paul soutient Marie

B- Il distribue des tracts de la liste qu'elle présente.

Le fait que les interlocuteurs préfèrent les interprétations explicatives et justificatives s'explique par le principe de pertinence optimale (Sperber & Wilson (1986), Moeschler & Reboul (1994)) qui pousse les interlocuteurs à préférer les interprétations les plus cohérentes (Charolles 1995) et, notamment, dès que le contexte s'y prête, les interprétations causales.

En monologue, si on remplace *parce que* par *en effet* dans (10a) qui admet, comme on l'a vu, à deux lectures, on obtient (20) qui est malformé du fait de l'absence de ponctuation mais qui ne peut, de toute façon, être compris comme s'opposant à un énoncé comparable indiquant que Paul soutient Marie *en effet* d'autre chose :

* (24) Paul soutient Marie **en effet** elle lui a promis un poste.

Les mêmes remarques s'imposeraient a fortiori avec (25) qui ne pourrait être suivi de *mais il la soutient en effet des propos des idées qu'elle défend* :

* (25) Paul ne soutient pas Marie **en effet** elle lui a promis un poste.

Cette observation permet d'écartier l'hypothèse que *en effet* puisse, comme *parce que*, se prêter à des emplois dans lesquels il serait un opérateur explicatif.

Une fois écarté les emplois dialogiques où *en effet* est de type EE1 et l'hypothèse que *en effet* puisse, comme *parce que*, intégrer deux phrases en un seul énoncé, la seule question qui se pose est de savoir s'il peut remplir, dans les emplois monologiques, les fonctions de connecteur justificatif (comme *car* qui est toujours disjoint). Si donc on reprend (10b) et (11b), avec une virgule pour marquer la disjonction, et que l'on remplace *car* par *en effet* on arrive à :

(26) Paul soutient Marie, **en effet** elle lui a promis un poste

(27) Paul soutient Marie, **en effet** il distribue des tracts de la liste qu'elle présente

Pour rendre compte de ces emplois où *en effet* semble fonctionner comme un connecteur justificatif et se laisse paraphraser par *car*, nous expliquons dans Charolles & Fagard (*op.cit.*), que la valeur confirmative de *en effet* s'exerce d'abord à l'encontre du fait dénoté par l'énoncé dans lequel la locution apparaît, avant de revenir à l'énoncé précédent. Le raisonnement est en gros le suivant :

- *en effet* figure dans un énoncé *E1* dénotant un fait *F1* qui est trivialement pris en charge par le locuteur qui en assume l'assertion et peut la confirmer en vertu de la connaissance qu'il en avait préalablement (contenu épistémique de *en effet*)
- mais, comme *F1* peut être la cause de *F-1*, le locuteur qui prend en charge *F1* ne peut pas, sans inconséquence, ne pas prendre aussi en charge *F-1* dénoté par *E-1*.

Cette analyse permet de maintenir la valeur épistémique et confirmative de *en effet* et de la combiner avec la valeur justificative. Elle permet aussi d'expliquer comment a pu se faire le passage des emplois de type EE1 aux emplois de type EE3, via les emplois de type EE2. On se rappelle *en effet* que dans les emplois monologiques de type EE2 *en effet* confirme déjà le fait dénoté par la phrase dans laquelle il apparaît, avant de confirmer, par contre coup, que ce fait ait pu être annoncé précédemment comme hautement prévisible. Avec les emplois de type de EE3, le schéma est le même, sauf que l'on s'éloigne un peu plus de la confirmation. Dans les emplois de type EE2, on reste *en effet* encore très près de la notion de confirmation qui implique l'idée de reprise, en l'occurrence de la reprise d'un même fait F d'abord annoncé comme hautement prévisible et qui se trouve ensuite confirmé. Avec les emplois de type EE3, comme (26) et (27), un pas de plus est franchi : les faits en jeu ne sont pas identiques, sauf que F1 est la cause ou l'indice d'un fait F-1 et que confirmer F1 revient à confirmer F-1 dont il est du reste présenté comme l'effet !

Partant de là, on comprend effectivement assez bien comment *en effet* aurait pu (le conditionnel s'impose) en venir à prendre une valeur justificative. De là à admettre qu'il est devenu un connecteur justificatif au même titre que *car*, qui ne peut prendre que cette valeur, il y a cependant une marge.

Certaines différences de comportement subsistent, qui n'invitent guère à franchir ce pas. Parmi celles-ci, on notera d'abord que, dans (26) et (27), *en effet* pourrait être en incise ((28) et (29)), voire précédé d'une ponctuation forte ((30) et (31)), ce qui est impossible avec *car* :

(28) Paul soutient Marie, *en effet*/**car*, elle lui a promis un poste

(29) Paul soutient Marie, *en effet*/**car*, il distribue des tracts de la liste qu'elle présente

(30) Paul soutient Marie. **En effet**/***Car**, elle lui a promis un poste

(31) Paul soutient Marie. **En effet**/***Car**, il distribue des tracts de la liste qu'elle présente

En effet en incise pourrait par ailleurs très bien être inséré dans le second énoncé, position que *car* ne peut absolument pas occuper :

(32) Paul soutient Marie. Elle lui a, *en effet*/**car*, promis un poste

(33) Paul soutient Marie. Il distribue, *en effet*/**car*, des tracts de la liste qu'elle présente

A cela, il convient encore d'ajouter le fait, noté mais non développé dans Charolles & Fagard (*op.cit.*) que *en effet* est acceptable dans (34) où il commute avec *certes*, à la différence de *car* :

(34) Paul soutient Marie. **En effet**/***Car**, il ne l'apprécie guère mais il pense qu'elle est la seule à pouvoir gagner contre Robert.

Rossari (2008) relève de la même façon que *effectivement* et *en effet* sont tout aussi acceptables que *certes* dans (35) où ils confirment le propos de A, mais elle considère comme peu acceptable leur emploi en monologue (36) :

(35) A: - Tu as vu comme cet appartement est grand ! Et son prix est très raisonnable !

B: - Bof, cet appartement ne me plaît pas vraiment. **Certes/Effectivement/En effet** il est grand, mais il est très sombre

(36) Cet appartement ne me plaît pas vraiment. **Certes/??Effectivement/??En effet** il est grand, mais il est très sombre

Dans les emplois monologiques, explique Rossari (2008), *effectivement* et *en effet* restent inappropriés "faute d'un discours préalable que l'énoncé *il est grand* permet de confirmer" (p: 372), alors que *certes* n'aurait pas besoin d'un tel appui. Cette analyse diffère de celle que nous défendons dans Charolles & Fagard (*op.cit.*) qui prévoit que, dans les emplois de type EE2 et EE3, *en effet* confirme en premier lieu le fait dénoté par l'énoncé dans lequel il figure, avant de confirmer, dans un deuxième temps, l'énoncé précédent.

Dans les emplois comme (34), *en effet* porte sur toute la séquence. Cette séquence pourrait être étoffée ainsi que dans (37), pour autant bien sûr que celle-ci débouche sur une assertion à même d'étayer que Paul soutient Marie :

(37) Paul soutient Marie. **En effet**, il ne l'apprécie guère depuis qu'elle lui refusé une promotion du temps qu'elle était responsable du service dans lequel il travaillait. Il la connaît donc bien mais il pense qu'elle est la seule à pouvoir gagner contre Robert.

Si *en effet* est difficilement recevable dans (36) c'est, nous semble-t-il, parce que *il est très sombre* l'emporte sur *il est grand* au point que l'ensemble plaide en faveur d'une appréciation franchement négative et non pas, comme le dit Rossari (2008), d'un avis mitigé. Il suffit de modifier (37) comme suit pour qu'il passe déjà mieux :

(38) Cet appartement ne me plaît pas du tout. **En effet** il est grand, mais il est très sombre

(36) passerait encore mieux avec une séquence plus développée comme dans (39) :

(39) Cet appartement ne me plaît pas du tout. **En effet**, il est grand, il est proche de mon travail, je l'ai visité trois fois, mais il est très sombre

Dans tous ces exemples, *en effet* ne pourrait pas être remplacé par *car*. *Car* introduisant un énoncé qui doit pouvoir être compris comme auto-justifiant l'énoncé précédent ou une série d'énoncés précédents, ne peut pas, comme *en effet* "passer par-dessus" une série d'énoncés justifiant une thèse contraire. *Car* ne peut porter que sur le seul énoncé qu'il introduit. Cet énoncé peut être détaché de l'énoncé précédent par un point (usage aujourd'hui bien attesté), mais *car* ne peut pas être suivi d'une virgule :

(40) Cet appartement ne me plaît pas du tout. ***Car**, il est grand, il est proche de mon travail, je l'ai visité trois fois, mais il est très sombre

Comme les exemples forgés qui précèdent et les jugements d'acceptabilité que l'on peut formuler à leur encontre sont assez fragiles, nous allons passer en revue dans la partie qui suit quelques exemples d'emplois attestés de *en effet* dans lesquels la locution porte sur toute une séquence, afin de préciser leur fonctionnement.

III. EN EFFET JUSTIFICATIF INDEXANT UNE SEQUENCE

Les quelques exemples exploités dans cette partie sont extraits d'un corpus de 889 emplois de *en effet* tirés d'articles du quotidien *Le Monde* parus en décembre 2000 (2 millions de mots). Sur les 129 emplois dans lesquels *en effet* apparaît en tête de phrase, dans 119 cas, il est suivi d'une virgule et dans 125 cas il est du type justificatif (EE3)⁴.

3.1. Emplois dans lesquels la séquence introduite par *en effet* EE3 dénote des faits anti-orientés avec le fait confirmé

⁴ Je remercie Frédérique Mélanie-Becquet et Alexandre Lanard pour leur aide dans l'annotation du corpus et la sélection des exemples exploités dans cette partie.

Les exemples comparables à (34) et (40) dans lesquels la séquence d'énoncés indexée par *en effet* inclut des faits anti-orientés avec l'énoncé que cette séquence a pour fonction de justifier sont attestés mais rares. Parmi les emplois de ce type, on trouve (41) :

(41) "Ce titre inaugure aux éditions *Actes Sud* une nouvelle collection, «*Lettres indiennes*», que dirige Rajesh Sharma, excellent connaisseur des écrivains de l'Inde d'aujourd'hui. Son intention est de faire découvrir aux francophones les littératures élaborées dans les langues indiennes. C'est là une heureuse initiative. **En effet**, les lecteurs occidentaux connaissent maintenant assez bien les romanciers indiens anglophones, mais d'immenses découvertes restent à faire dans les littératures contemporaines en hindi, en bengali, en tamoul, ou encore en malayalam ou en marathi." (2.0436.04.034)

Dans cet extrait, *en effet* introduit une séquence confirmant que les éditions *Actes Sud* ont pris une heureuse initiative en créant une collection dédiée aux lettres indiennes. L'assertion confirmée (soulignée) figure dans le contexte immédiatement précédent et la séquence inclut deux énoncés, le second introduit par *mais* :

(i) E-1. [*En effet*, E1, *mais* E2]

Le fait mentionné en E1 ne justifie pas E-1 : si les lecteurs occidentaux connaissent déjà assez bien les romanciers indiens écrivant en anglais, on ne peut dire que la création de la collection va leur permettre de découvrir, au sens propre, les écrivains de l'Inde actuelle. La vraie justification est fournie après, par E2, qui permet de mesurer ce que la collection va apporter de nouveau. L'énoncé E1, corrigé par E2, est compris comme concédé et ce mouvement pourrait être explicité à l'aide de *certes* en tête de E1 :

(ii) E-1. [*En effet*, [*certes* E1, *mais* E2]]

Dans (ii) *certes* E1, *mais* E2 forme une unité de discours, qui est marquée par *en effet* comme confirmant E-1, et *en effet* pourrait être remplacé par *car* :

(iii) E-1. [*Car*, [*certes* E1, *mais* E2]]

Car sans *certes*, ne pourrait cependant pas, comme *en effet*, exprimer cette structure. *Car* pourrait être précédé d'une ponctuation forte comme dans :

(iv) [E-1. [*Car* E1]] *mais* E2

L'interprétation correspondant à (iv) pourrait être glosée comme suit : 'le fait que les éditions *Actes Sud* aient créé une collection dédiée aux lettres indiennes est une heureuse initiative car, comme les lecteurs connaissent déjà certains auteurs indiens écrivant en anglais, il y a une grande demande dans le domaine, mais la création de cette collection ne va pas faire disparaître cette attente, vu le grand nombre d'auteurs écrivant dans les langues nationales qu'il faudrait traduire'. Mais elle n'est pas équivalente à celle correspondant à (ii) et (41), ce qui montre bien que *en effet*, détaché en tête de phrase, a le pouvoir, contrairement à *car*, d'introduire et donc de configurer une séquence constituée de [E1 *mais* E2] et de la présenter globalement comme justifiant [E-1]⁵.

(42) se prête à une analyse comparable : *en effet* introduit une séquence plus étoffée qui regroupe quatre énoncés :

(42) "La grogne chez les professions de santé, qui s'appuie sur les mesures de régulation financières que les caisses ont adoptées en juillet dernier, traduit en fait un malaise plus profond de la médecine libérale. **En effet**, ces professions ont vu leurs missions évoluer au cours de ces quinze dernières années. Ils ne sont plus seulement des distributeurs de soins ou de prestations dans le cadre du colloque singulier avec leur patient, ils deviennent de véritables acteurs du service public de santé et ont le sentiment que sont remis en cause les principes fondamentaux de la

⁵ Sur le pouvoir configurationnel des adverbiaux, voir Pietrandrea (2008).

médecine libérale. (1.0425.03.030,031)

Les trois premiers énoncés suivant *en effet* ne confirment pas le malaise ressenti par les médecins libéraux. Le fait que leurs missions aient évolué et qu'ils soient devenus de véritables acteurs du service public de santé, ne peuvent être considérés comme indiquant que leur profession s'est dégradée. Le fait, en particulier, qu'ils ne soient plus seulement des distributeurs de soins ou de prestations ne peut dénoter qu'un progrès. Cette orientation positive est suffisamment sensible à la lecture pour que l'on s'attende à ce que la suite du texte apporte un correctif. C'est précisément ce qui arrive avec la dernière phrase du passage (en caractères droits), qui fournit l'explication annoncée par *en effet* et confirme le "malaise plus profond" des professions médicales indiqué au début de l'extrait. Le schéma d'ensemble est le même que dans (41) : le *et* qui introduit la dernière phrase pourrait être remplacé par un *mais* et on pourrait ajouter un *certes* en tête de chacune des trois phrases précédentes.

3.2. Emplois dans lesquels la séquence introduite par *en effet* inclut des faits non anti-orientés avec le fait confirmé

Dans (43), la phrase en tête de laquelle *en effet* est détaché ne pourrait à elle seule confirmer que le corps joue un rôle dans le travail "pour son intelligence". Le lien ne se fait qu'avec la phrase suivante, au terme du raisonnement qui ramène explicitement à "l'intelligence du corps" :

(43) "*Or, dans le travail, le corps est au centre, tout autant que dans la performance, mais autrement. Il y est requis, non pour son exaltation, mais pour son intelligence. En effet, en amont de la performance, il y a la technique. Et au coeur de la technique, il y a d'abord l'intelligence du corps.* (1.3750.04.033,034)

Les fait mentionnés ne sont pas anti-orientés avec la thèse défendue et, comme la séquence est peu développée, *car* pourrait être employé à la place de *en effet*, d'autant que le parallélisme des deux phrases qui suivent et leur coordination à l'aide de *et* facilite leur intégration dans un même mouvement. Il suffirait cependant de rajouter entre les deux, une phrase comme *Il faut des années pour acquérir la technique*, pour que *car* passe moins bien, alors qu'avec *en effet* une telle insertion ne poserait aucun problème.

Dans (44), le passage extrait vise globalement à étayer que la personne dont il est question s'est rendue en Tunisie sans savoir qu'elle avait été condamnée dans ce pays :

(44) "*Ses amis, réunis en comité de soutien, soulignent que s'il avait été impliqué dans une affaire de ce type, il aurait su qu'il avait été condamné : il ne se serait pas rendu en Tunisie en prévenant les autorités. En effet, sachant qu'elles n'aiment guère que les bénéficiaires de la double nationalité rentrent au pays avec leur seul passeport français, il s'était rendu au consulat avant son départ afin de renouveler son passeport tunisien. Cela fut fait sans difficulté. C'est pourquoi Mehdi Zougah était parti sans s'inquiéter, ignorant même qu'un procès le concernant ait jamais eu lieu.*" (2.4385.04.008-010)

La démonstration passe, comme précédemment, par le rappel d'informations qui n'ont pas de rapport évident avec le fait à confirmer. La séquence ouverte par *en effet* rapporte, en particulier, les démarches accomplies en France par la personne incriminée pour se rendre en Tunisie. Le lien entre ces démarches, leur résultat, et le fait qu'elle ne savait pas qu'elle avait été condamnée dans ce pays a besoin d'être précisé à la fin de la séquence (*ignorant même qu'un procès le concernant ait jamais eu lieu*) pour que les lecteurs comprennent comment l'ensemble de la séquence peut étayer que la personne ne savait pas qu'elle avait été condamnée en Tunisie.

Dans (45), *en effet* porte également sur tout un raisonnement montrant que la position consistant à dire que les comptes bancaires en francs ne peuvent plus être rémunérés depuis le passage à l'euro se retourne contre ses défenseurs. Ce raisonnement exige, comme précédemment, de rappeler un certain nombre de données factuelles qui finissent par justifier que les comptes en francs peuvent parfaitement être rémunérés:

(45) *"Aujourd'hui, l'adoption d'une telle interprétation se retourne, dans un syllogisme parfait. En effet, depuis le 1er janvier 1999, les monnaies nationales sont des subdivisions de l'euro. Donc les dépôts bancaires qui sont comptabilisés en francs le sont substantiellement en euros. Les documents bancaires font généralement état des deux monnaies. Or l'euro est une devise différente du franc. En conséquence, tous les comptes comptabilisés dans cette subdivision de l'euro qu'est désormais le franc pourraient être rémunérés."* (I.2277.02.012-015)

Dans (45), *car* serait possible à la place de *en effet*, mais son usage obligerait à penser que la seule allusion au fait que les monnaies nationales sont des subdivisions de l'euro suffit à montrer que l'interprétation controversée se retourne contre ceux qui la défendent. Outre que, les lecteurs risqueraient de ne pas bien voir comment ce seul fait pourrait retourner ladite interprétation mentionnée, ils risqueraient aussi d'avoir du mal avec la suite du texte. Dans une configuration du type *E-I*. *Car E1. Donc E2*, *E2* ne pourrait être rattaché à *E1* qui est subordonné à *E1*, mais seulement à *E-I*. Or cette interprétation, qui s'imposerait avec *car*, serait impossible vu le contenu de *E1* et de *E2* : impossible en effet de saisir comment le fait que les dépôts bancaires qui sont comptabilisés en francs le sont aussi en euros pourrait découler du fait que l'adoption de l'interprétation mentionnée se retourne contre ceux qui la diffusent.

Dans (46), *en effet* introduit une séquence confirmative dont la première phrase ne peut justifier à elle seule que le matériel qui sera utilisé pour la reconnaissance de l'épave mentionnée sera encore plus performant :

(46) *"En réalité, c'est du matériel plus performant encore qui sera utilisé pour l'indispensable reconnaissance de l'épave, dès que les conditions météorologiques le permettront. En effet, l'amiral Laurent Méner, préfet maritime, ayant adressé une mise en demeure à l'armateur italien Marnavi SPA-qui doit être reçu, mercredi, par Jean-Claude Gayssot pour que « l'épave et sa cargaison ne constituent pas un danger, avant le 23 novembre », celui-ci a laissé le soin à la marine nationale de désigner un prestataire de service. Ainsi, c'est le Northern-Prince, appartenant à la société britannique Marr Vessel Management Limited, qui devrait, dès lundi, se tenir prêt à intervenir avec des moyens techniques appropriés."* (I.0975.05.006,007)

Il faut à nouveau attendre la fin de la séquence, et notamment l'allusion à des "moyens techniques appropriés", pour comprendre comment les faits mentionnés précédemment devraient, de fil en aiguille, aboutir à la mise en œuvre de moyens sophistiqués.

(47) illustre le même phénomène, sauf que la confirmation annoncée par *en effet* porte sur deux énoncés : dans un premier temps le rédacteur justifie qu'il y a bien en France des "laissés pour compte du haut-débit", avant de revenir, pour finir, aux avantages de "la boucle locale radio" :

(47) *"Outre ses attraits économiques, la boucle locale radio est très intéressante pour les accès à Internet. Les laissés-pour-compte du haut débit sont directement concernés. En effet, dans certaines régions à faible densité de population ou dans les villes de taille moyenne, les accès par câble ou par liaison ADSL ne sont pas actuellement disponibles, et ne risquent guère de l'être un jour. Certaines zones rurales, notamment, ne seront pas desservies par des technologies filaires à haut*

débit. Les accès satellite, un moment envisagés pour combler ce déficit de couverture, ne sont pas aujourd'hui économiquement viables, surtout lorsque la voie de retour s'effectue par le réseau téléphonique. La boucle locale radio est ainsi une solution de choix, d'autant que, pour les opérateurs, elle est beaucoup moins coûteuse à déployer que des solutions terrestres. (2.1049.04.031-034)

Dans (48) où la confirmation du pronostic sur l'élimination de la carence en vitamine A passe par le rappel d'informations sur les besoins et les ressources alimentaires des habitants sur la planète. La dernière phrase ne reprend pas le pronostic, mais les dernières informations mentionnées sont suffisamment éloquentes pour que la boucle soit bouclée :

(48) "Et même si l'on s'en tient à l'objectif affiché de 0,033 mg équivalent vitamine A (rétinol) pour 100 g de riz, il ne permettra en aucun cas d'éliminer la carence en vitamine A ! » renchérit Vandana Shiva, directrice de l'Institut de recherche indien pour la science, la technologie et la politique des ressources naturelles (New Delhi). **En effet**, les besoins quotidiens en vitamine A recommandés par l'OMS s'établissent autour de 0,75 mg par jour pour un adulte (0,35 mg pour un enfant). Pour satisfaire leurs besoins en vitamine A, un adulte devrait ainsi consommer 2,25 kilos de riz doré chaque jour, et un enfant 1 kilo... Alors que la ration moyenne par repas, en Inde, n'excède pas 30 grammes." (2.2697.06.004-006)

Dans (49), *en effet* introduit un long passage au cours duquel le rédacteur fait allusion à toute une série de faits en rapport avec le sujet, mais dont on ne saisit pleinement comment ils peuvent justifier que l'augmentation de la température de l'eau à la surface des mers et des océans serait catastrophique, qu'à la fin du passage :

(49) "A cette possible montée des eaux s'ajoute un phénomène, au moins aussi inquiétant, lié au dérèglement que l'augmentation de la température à la surface de la planète pourrait provoquer dans les océans. En effet, les rayons solaires chauffent bien plus les régions tropicales et équatoriales que les zones polaires. Notre planète est donc une gigantesque machine thermique où deux fluides principaux, l'atmosphère et les océans, redistribuent l'énergie excédentaire des tropiques vers les latitudes polaires. Les échanges de chaleur et d'eau entre l'océan et l'atmosphère modulent ainsi la température et la salinité de l'eau de mer et, partant, sa densité. Ces échanges agissent donc comme un moteur de la circulation générale des océans (circulation thermohaline). Le Gulf Stream, qui longe la côte de l'Amérique du Nord, transportant des eaux chaudes d'origine tropicale vers le nord de l'Atlantique, en est un exemple. Aux alentours de Terre-neuve, il se disperse, laissant la place à la dérive nord atlantique qui file vers l'Europe et le nord-est de l'Atlantique. Ce qui explique les conditions climatiques clémentes des côtes françaises. Au large de la Norvège, du Groenland et du Labrador, ses eaux se refroidissent, plongent profondément et s'écoulent ensuite vers le sud. Elles rejoignent alors le courant circumpolaire antarctique, et sont entraînées vers l'océan Indien et le pacifique nord, où elles remontent en surface pour se mêler aux courants chauds qui, après avoir contourné l'Afrique, reviennent dans l'Atlantique. Ce cycle s'effectue en mille ans environ. Que cette machine se grippe, et c'est tout le climat de l'Atlantique nord qui change. (1.3388.03.012-022)

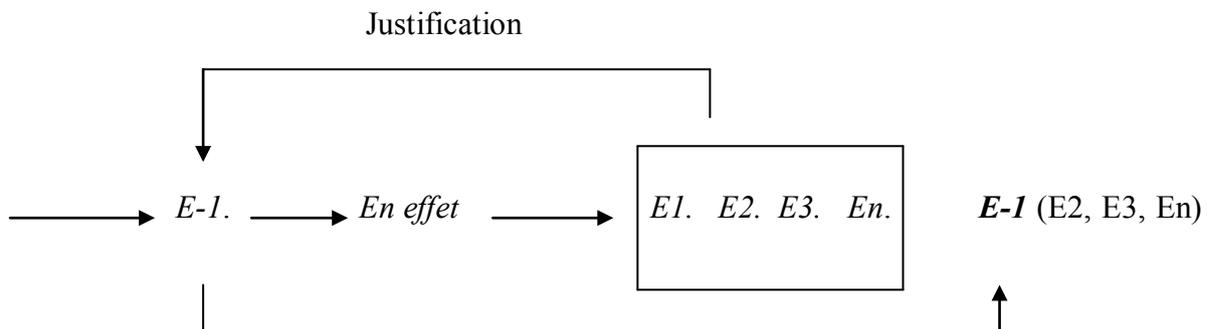
(46) et (49), justifient des faits à venir qui sont présentés comme hautement prédictibles. Ces emplois, quoique proches des usages de type EE2, restent cependant justificatifs : le pronostic confirmé reste un pronostic, alors que dans les emplois de type EE2, le fait annoncé est réalisé (*Paul devait venir et en effet il est venu*).

Conclusion

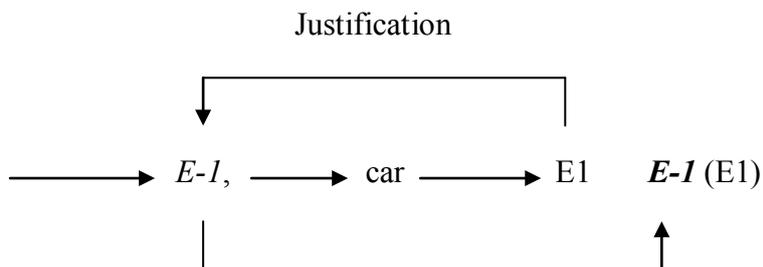
Cette étude consacrée aux emplois de *en effet* justificatif (EE3) confirme

- que *en effet*, détaché en tête d'un énoncé *E1* dénotant un fait F1 peut introduire une séquence incluant une série d'énoncés *E2, E3, ... En* destinée à justifier un fait F-1 ou F-n mentionné dans un énoncé *E-1* ou *E-n* précédent ;
- et que cette séquence est susceptible de comporter des énoncés faisant allusion à des faits en rapport avec F-1 ou F-n mais incapables à eux seuls de justifier l'énonciation de *E-1* ou *E-n* ((43) à (49)), voire, contra Rossari (2008), des énoncés ((41 et (42)) dénotant des faits étayant un énoncé justifiant un fait orienté dans le sens contraire.

Quand *en effet* introduit une séquence justificative, le lien avec l'énoncé *E-1* ou *E-n* justifié risquant d'être perdu, le dernier énoncé de la séquence préfixée par *en effet* reprend très souvent le contenu de *E-1* ou *E-n*. Dans ces emplois, *en effet* garde sa valeur confirmative et épistémique, il signale que le locuteur/rédacteur prend en charge les énoncés inclus dans la séquence qu'il introduit et, comme les faits dénotés par *E1, E2, ... En* conduisent *in fine* à un fait qui reprend F-1 ou F-n, **et** la séquence, dans son entier, justifie l'énonciation de *E-1* ou *E-n* dénotant F-1 ou F-n. Au terme du processus interprétatif, la séquence justificative est subordonnée à *E-1* ou *E-n* qui reste l'énoncé directeur, ce que l'on peut schématiser comme suit :



Ce comportement contraste avec celui de *car* qui ne peut porter que sur un seul énoncé. *Car*, comme tous les vrais connecteurs, signale que l'énoncé en tête duquel il apparaît est destiné à justifier un énoncé précédent ou une série d'énoncés précédents, mais ce lien doit être calculé avant l'occurrence de l'énoncé suivant :



L'établissement de la relation de discours codée par *car* ne peut être retardé que quand la phrase P1 exprimant E1 est syntaxiquement subordonnée à E2 (*Paul est venu car,*

quoique/bien que Marie ne l'ait pas invité, il souhaitait la revoir) ou introduite à l'aide d'un marqueur corrélatif comme *certes* (Paul est venu. Certes Marie, ne l'avait pas invité, mais il souhaitait la revoir). Car ne peut pas "passer au-dessus" un énoncé syntaxiquement disjoint de celui dans lequel il figure.

Cette contrainte ne s'applique pas avec *en effet*. *En effet* peut être suivi de *bien/quoique* ou de tout autre subordonnant, il peut également être précédé de *certes*, mais il peut aussi porter sur un énoncé syntaxiquement disjoint sans que celui-ci justifie et par voie de conséquence confirme *E-1* ou *E-n*. Quand c'est le cas, *en effet* ne "passe pas par-dessus" les énoncés *E1, E2, E3, ... En* pour atterrir sur le dernier reprenant *E-1* ou *E-n*. D'abord toutes les séquences n'incluent pas un tel énoncé, mais surtout on peut penser, comme nous le suggérons à la fin de Charolles & Fagard (*op.cit.*), que *en effet* signale que l'énoncé qu'il introduit ainsi que d'autres susceptibles d'apparaître dans la suite doivent être envisagés comme justifiant *E-1* ou *E-n*. Lorsque l'énoncé *E1* dans lequel il figure suffit pour confirmer *E-1* ou *E-n*, *en effet* ouvre une séquence qui est aussitôt fermée, et il commute avec *car*. Mais, comme il arrive très souvent que, pour justifier un fait on soit obligé de faire allusion à toute une série de faits incapables à eux seuls de justifier *E-1* ou *E-n*, *en effet* offrirait aux locuteurs/rédacteurs la possibilité de prévenir les auditeurs/lecteur que tel est le cas ou, pour le moins, risque d'être le cas. Le fait que *en effet* paraisse relativement inadapté dans les enchaînements auto-confirmatifs du type de *Il a plu. En effet, le sol est mouillé* ou *car* serait plus naturel, invite même à considérer que *en effet* serait spécifiquement dédié au signalement des usages où il introduit une séquence justificative.

Une telle analyse conduit à penser que *en effet* fixe un critère sémantique en regard duquel les énoncés figurant à sa suite doivent être interprétés et qu'il garde un fonctionnement proche des adverbiaux cadratifs⁶. Comme les adverbiaux en *en N* suivi d'un N spatial (*En France*), temporel (*En 1930*) ou énonciatifs (*En somme*), *en effet* initie une séquence justificative potentiellement ouverte, et qui doit être refermée dans la suite, ce à quoi servirait du reste les énoncés reformulant l'énoncé justifié en fin de séquence. Comme les adverbiaux énonciatifs qui sont le plus souvent lexicalisés, *en effet* indiquerait une opération métalinguistique que l'on pourrait gloser comme suit : 'en effet de *E-1* ou *E-n* que je viens de dire et de ce que je sais, je peux ajouter *E1, E2, E3, ... En*'. La valeur justificative de *en effet* EE3 ne serait que dérivée de cette valeur primitive, via les deux principes suivants :

- si un locuteur/rédacteur prend le soin d'annoncer qu'il dispose de connaissances en rapport avec un énoncé *E-1* ou *E-n* qu'il vient de produire, au point qu'il considère utile de les formuler sous la formes d'énoncés *E1, E2, E3, ... En* qui vont exiger un certain coût de traitement, ce ne peut être que parce que ces énoncés sont maximalelement pertinents pour la compréhension de *E-1* ou *E-n* ;
- comme les relations causales sont maximalelement les plus informatives, on peut s'attendre à ce que la communication de ces informations ait pour objectif global de justifier *E-1* ou *E-n*.

Références :

ASHER N. & LASCARIDES A. 2003. *Logic of Conversation*. Cambridge, Cambridge University Press.

⁶ Sur les adverbiaux cadratifs, cf. notamment : Charolles & Prévost eds (2003), Charolles et Péry-Woodley (2007), Vigier & Terran eds. (2005). Sur le passage des adverbes, aux adverbiaux puis aux connecteurs, cf. Lamiroy & Charolles (2004) et (2005), Charolles et Lamiroy (2007).

- BERTIN A. 2002. "L'émergence du connecteur *en effet* en moyen français". *Linx*, 46: 37-50.
- CHAROLLES M. & LAMIROY B., 2007. "Du lexique à la grammaire : *seulement, simplement, uniquement*". *Cahiers de lexicologie*, 90 : 93-116.
- CHAROLLES, M. & PÉRY-WOODLEY, M-P. eds., 2005. *Les adverbiaux cadratifs. Langue Française*, 148.
- CHAROLLES M. & PREVOST, S. eds, 2003. *Adverbiaux et topiques. Travaux de Linguistique*, 47.
- CHAROLLES M., 1995. "Cohésion, cohérence et pertinence du discours". *Travaux de Linguistique*, 29, 125-151.
- CHAROLLES, M & FAGARD B, sous-presse. "*En effet* en français contemporain : de la confirmation à la justification/explication". *Le français Moderne*.
- DUCROT O, et alii, 1975. "Car, parce que, puisque". *Revue romane*, 10, 2, 248-280
- LAMIROY B. & CHAROLLES M., 2004. "Des adverbes aux connecteurs : *simplement, seulement, malheureusement, heureusement*". *Travaux de linguistique*, 49, 57-79.
- LAMIROY B. & CHAROLLES, M., 2005. "Constitution et exploitation de corpus dédiés à l'analyse linguistique des adverbiaux", in A.Condamines ed., *Sémantique et corpus*, Paris Hermès, 109-146.
- MANN, W.C., & THOMPSON, S.A., 1987. "Rhetorical structure theory: description and construction of textstructures". In Kempen, G. ed, *Natural Language Generation*, Martinus Nijhoff, 83-96.
- MOESCHLER J. & REBOUL A., 1994, *Dictionnaire Encyclopédique de Pragmatique*, Paris, Seuil.
- PIETRANDREA P., 2008a. "*Certamente* and *Sicuramente*. Encoding dynamic and discursive aspects of commitment in Italian. *Belgian Journal of Linguistics* 22/2008: 221-246.
- ROSSARI C., 2008. "Le fonctionnement dialogique de quelques connecteurs argumentatifs". In *L'énonciation dans tous ses états – Mélanges offerts à Henning Nølke à l'occasion de ses soixante ans*. Bern, Peter Lang: 361-376.
- ROULET E., AUCLIN A., MOESCHLER J., RUBATTEL C. & SCHELLING M., 1985, *L'articulation du discours en français contemporain*, Bern, Peter Lang.
- SPERBER D. & WILSON D., 1986, *Relevance*, London, Blackwell, trad. fr., 1989, *La pertinence*, Paris, Minuit.
- VIGIER D. & TERRAN E. eds (2005), *Les adverbiaux cadratifs et l'organisation des textes, Verbum*, XXVII, 3.